
Saison 2020-2021

Les stations de ski obtiennent le feu vert avec des mesures sanitaires bien définies

Terrebonne, le 16 octobre 2020 – L'Association des stations de ski du Québec et ses 75 stations ont reçu le feu vert pour compléter leurs préparatifs en vue de la saison de glisse 2020-2021. Les stations du Québec devront respecter en tout point les recommandations de la Santé publique, en fonction de la couleur de leur zone d'alerte, afin d'assurer en priorité la sécurité des amateurs de sports de glisse et du personnel des centres de ski.

Les mesures sanitaires qui s'appliqueront dans les stations de ski cet hiver ont été finalisées ces dernières heures avec la direction de la Santé publique en collaboration avec les autorités gouvernementales.

« Les autorités se sont penchées minutieusement sur les spécificités de l'industrie et les réalités opérationnelles propres aux stations de ski. Le travail d'analyse a été exceptionnel. Le succès de notre saison passe maintenant par l'adhésion à ces mesures par les stations, bien sûr, mais aussi par nos visiteurs. La conjugaison des efforts de toutes les parties prenantes nous permettra d'avoir une saison de glisse malgré la pandémie », insiste Yves Juneau, président-directeur général de l'Association des stations de ski du Québec.

Les ajustements opérationnels applicables aux travailleurs œuvrant dans l'industrie du ski feront l'objet d'une confirmation de la part de la CNESST à la suite des travaux présentement en cours concernant la protection des travailleurs en condition hivernale.

Soulignons que les mesures édictées pour le Québec s'inscrivent dans un mouvement mondial qui vise à permettre aux adeptes de sports de glisse de pratiquer leur activité préférée l'hiver prochain. Que ce soit ailleurs au Canada, aux États-Unis ou en Europe, les grands pays où l'on pratique les sports d'hiver ont tous autorisé l'ouverture des stations de ski sur leur territoire la saison prochaine.

D'un point de vue d'affaires, les mesures sanitaires auront un impact significatif sur les frais d'exploitation des stations en plus d'affecter grandement leurs revenus. Celles-ci ne comptent pas seulement sur les revenus de billetterie pour assurer le succès d'une saison. L'impact du plan sanitaire sur les revenus d'une station de ski en zone rouge sera majeur puisque les services de location d'équipements et les écoles de ski ne pourront être en opération.

« Nous outillons nos membres pour faire face à la situation afin d'assurer la santé et la sécurité de tous, tout en offrant une expérience agréable aux skieurs. D'ailleurs, une vaste campagne de sensibilisation est

en préparation par l'Association pour encourager les clients et le personnel en station à observer les consignes sanitaires de la prochaine saison », précise M. Juneau.

Registre des visiteurs

Pour bien se préparer à profiter de la saison blanche et éviter les mauvaises surprises, les skieurs devront être à l'affût des informations diffusées par leur station de ski préférée. Parmi les diverses mesures mises en place, la Santé publique souhaite qu'un registre des visiteurs soit tenu quotidiennement. L'ASSQ a d'ailleurs lancé un projet pour permettre aux stations de ski qui ne disposent pas d'un outil électronique d'être équipée adéquatement.

La collaboration et la flexibilité de la communauté de skieurs seront importantes afin que l'expérience sur les montagnes cet hiver soit agréable pour tous. Voici les quatre principales recommandations aux skieurs et planchistes :

- S'informer à l'avance des mesures et consignes sanitaires mises en place par la station.
- Acheter les billets de ski à l'avance sur le site internet de la station ou sur boutique.maneige.ski.
- Porter un couvre-visage en tout temps que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur.
- Respecter le code de conduite en montagne.

Consignes de base applicables à tous les niveaux d'alerte

- Distanciation de 2 mètres dans tous les lieux fréquentés par les skieurs et planchistes;
- Port du couvre-visage à l'intérieur;
- Port d'un cache-cou ou d'une cagoule couvrant le nez et la bouche à l'extérieur pour tous les visiteurs de 3 ans et plus;
- Lavage des mains fréquent;

« Rappelons que les 75 stations du Québec mettront en œuvre des mesures sanitaires dans un contexte exigeant et jamais vécu jusqu'ici. L'Association souhaite que les skieurs réitèrent leur appartenance aux stations québécoises en continuant de les visiter en toute sécurité », conclut Yves Juneau.

À propos de l'Association des stations de ski du Québec et de l'industrie

Fondée en 1979, l'ASSQ est un organisme sans but lucratif regroupant l'ensemble des stations de ski au Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts des stations, de favoriser le développement de la relève et de supporter l'industrie afin d'offrir aux skieurs et planchistes des expériences mémorables en montagne. Le ski alpin et la planche à neige sont pratiqués par environ 1,4 million de Québécois.

Source :

Camille Chapdelaine

Coordonnatrice communications numériques

Association des stations de ski du Québec (ASSQ)

media@assq.qc.ca

450 765-2020

www.maneige.ski